



OBERENTZEN

INFO

N°11

Juillet 2018



MAIRIE

27, rue principale
68127 OBERENTZEN

Tél. : 03 89 49 45 13

Fax : 03 89 49 48 21

Mél :

oberentzen.mairie@wanadoo.fr

Site Internet :

www.oberentzen.com

HORAIRES

Lundi & Jeudi
14 h 15 à 18 h 30

Mardi & Vendredi
08 h 15 à 11 h 30

Mercredi
09 h 30 à 11 h 30

PERMANENCES

Le Maire ou les Adjointes peuvent être rencontrés sur rendez-vous

ou lors des permanences de

17 h 30 à 18 h 30

les lundis, mardis ou jeudis

SOMMAIRE

Edito

Conseil municipal

Rappels civiques

Eglise

Digue de l'III

Journée citoyenne

Associations

Fête de la musique

Ecoles

Plan canicule

Arrêté municipal

Déchetterie

Agenda

Jubilaires

Journée citoyenne

Anniversaires

Edito

Cette année encore, la seconde journée citoyenne a mobilisé près de 60 de nos concitoyens et a permis de concrétiser une dizaine de chantiers qui tous permettent d'améliorer notre cadre de vie et de réaliser de substantielles économies pour la commune : crépissage de la façade nord de la mairie, divers travaux à l'école, mise en valeur de l'oratoire en bordure de la route de Rouffach, nettoyage de la forêt du Thurwald, pose de panneaux de signalisation en milieu forestier, aménagement partiel et nettoyage de la place de la mairie, nettoyage des vitres de la mairie, réalisation de décors de Noël, préparation des guirlandes électriques de fin d'année avec mise en place de supports sur les lampadaires, réfection du mur intérieur du cimetière.

Quel beau moment pour fédérer les compétences !

Quel beau travail d'équipe !

Quelle belle journée génératrice de rencontres !

Tout simplement MERCI à chacune et à chacun pour sa participation, son investissement et sa bonne humeur, triptyque indispensable sur lequel repose la réussite d'une telle journée.

Ainsi l'espace aménagé près de l'entrée du cimetière dans le cadre de cette journée a-t-il tout de suite permis l'installation du columbarium.

En ce début d'été, deux autres chantiers seront encore lancés :

- La réfection partielle de la toiture de la mairie rendue nécessaire suite à des infiltrations successives qui ont occasionné d'importants dégâts au niveau des plafonds.
- Maintenant que le cahier des charges est arrêté et que la Communauté des Communes a été mandatée pour porter le projet technique et administratif, la désignation, dès ce mois de juillet, d'un architecte agréé par les Bâtiments de France pour la réfection extérieure de l'église.

En cette période estivale déjà marquée par de fortes chaleurs, je voudrais encore insister auprès des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap de se signaler en mairie afin de pouvoir bénéficier d'un éventuel accompagnement en cas de canicule. Par ailleurs, pour que la trêve estivale soit la plus agréable possible pour tous, je me permets, alors que les activités extérieures sont nombreuses et fréquentes en été, de rappeler à chacune et à chacun de respecter la quiétude et l'intimité du voisinage en se conformant aux règles reprises dans ce bulletin.

Il appartient à chacune et à chacun de participer à la construction du bien-vivre ensemble !

Bel été et bonnes vacances !

Le Maire

Délibérations municipales du 1^{er} semestre 2018

Les comptes-rendus sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la commune.

Séance du 03/04/2018

■ Compte administratif du budget primitif 2017

Le Compte Administratif 2017 dressé par M le Maire et présenté par M l'Adjoint se décline de la manière suivante :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 278 042, 56 € et les recettes de fonctionnement à 298 305, 86 € soit un excédent de fonctionnement de 20 263, 30 €.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 113 133, 66 € et les recettes d'investissement à 407 778, 67 € soit un excédent d'investissement de 294 645, 01 €.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil décident d'approuver, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017.

■ Compte de gestion 2017

Les membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2017 dressé par Mme le Percepteur d'ENSISHEIM dont les chiffres correspondent à ceux des Comptes Administratifs.

■ Taux d'imposition 2018

Après examen des nouvelles bases fixées par l'état ainsi que du budget primitif 2018, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'augmenter les taux des taxes d'habitation et foncière de 5%.

Ainsi la taxe d'habitation passe de 7.08 % en 2017 à 7.43 % en 2018 et la taxe foncière passe de 8.65 % en 2017 à 9.08 % en 2018.

La taxe foncière non-bâtie reste inchangée à 47.88 %.

Le produit des contributions directes revenant à la commune est arrêté à la somme de 123 477, 70 € pour l'année 2018.

■ Résultat 2017 :

Excédent de fonctionnement : **20 263, 30 €**

Excédent d'investissement : **294 645, 01 €**

■ Budget primitif 2018 :

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes à :

- pour la section de fonctionnement : 538 813, 65 €
- pour la section d'investissement : 674 705, 20 €

Le budget est voté par chapitres en fonctionnement comme en investissement.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2018 tel que présenté.

■ Création du lotissement *Le clos de la Fratrie* (jardin de la famille Reymann, rue principale) :

Dans le cadre de la création du lotissement Le Clos de la Fratrie, il convient de signer avec la société SFB une convention de rétrocession de la voirie, afin que la commune bénéficie d'une rétrocession gratuite de celle-ci ainsi que de ses installations. Ainsi dès lors que les travaux de finition du lotissement seront achevés, voirie et installations afférentes seront versées dans le domaine public communal.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M le Maire à signer cette convention avec la société SFB représentée par Mme Marie-Josée BELTZUNG ainsi que tous documents afférents au Lotissement « Le Clos de la Fratrie ».

■ Demande de subvention de l'Union Nationale des Combattants (UNC)

Une demande de subvention émanant de l'UNC pour l'acquisition d'un nouveau drapeau a été reçue en mairie (valeur du drapeau 1800 € TTC). Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'y répondre favorablement en octroyant une subvention d'un montant de 200 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

■ Baux ruraux

Suite à la dernière réunion avec les agriculteurs, les terrains restitués lors de la prise de retraite de Monsieur HEBDING Robert ont été redistribués de la manière suivante :

- Oberes Straesslé 330 ares à JAEGGY Maurice
- Oberes Straesslé 398 ares à MEYER Théo
- Oberer Thannenwald 99,50 ares à MEYER Théo
- Grienle 145 ares à MEYER Théo
- Hosenbeinacker 24 ares à MEYER Théo
- Wasenlaender 50 ares à MEYER Théo
- Oberes Straesslé 370 ares à MARY Sébastien
- Oberes Straesslé 350 ares à REYMANN Emmanuel

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent cette nouvelle répartition à l'unanimité et autorisent M. le Maire à signer les nouveaux baux ruraux.

■ Examen de divers devis

Le devis pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2018 se monte à 9502, 80 €. Pour parvenir à un équilibre budgétaire, il convient de réduire ce devis de moitié. M le Maire propose de demander un autre devis à l'entreprise Regard Nature.

Un devis pour les luminaires de Noël pour un montant de 4567, 44 € a été reçu en mairie. Celui-ci contient 15 luminaires pour les rues Principale et des Cerisiers et la place de l'Eglise ainsi qu'une bande décorative pour la place de la Mairie.

Un dernier devis qui se monte à 4 045 € HT pour les travaux ONF a également été reçu en mairie.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent ces montants et autorisent à l'unanimité M le Maire à y donner suite.

■ Délégation de service public

Dans le cadre des travaux de réfection de l'église paroissiale Saint Nicolas, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de déléguer la maîtrise d'œuvre à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

■ Taxe d'aménagement

Pour pallier à la baisse des dotations de fonctionnement de l'Etat, il est nécessaire de trouver de nouvelles ressources pour la commune.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de l'augmentation de la taxe d'aménagement de 1% à compter du 1er janvier 2019. Elle sera ainsi portée à 4%.

■ Vente de terrain communal

Monsieur ANTONY Julien souhaite construire sur les parcelles n°15 et n°16 sises à l'angle des rues Principale et de la Hardt. Cette opération est mise à profit pour augmenter la visibilité à l'intersection des deux rues concernées. Il sera donc nécessaire de créer une zone de visibilité de 14 m2 côté rue principale. Par ailleurs, une parcelle de 0.94 are frappée d'une servitude pour l'eau et appartenant à la commune est sise à l'arrière du futur terrain de construction. M. ANTONY souhaite l'acquérir. Le conseil y est favorable.

Pour ce faire, il est nécessaire de verser les 0.94 are dans le domaine privé de la commune en laissant en place la servitude pour l'eau. Concernant le prix de vente : au vu des tarifs des terrains vendus récemment à des promoteurs sur la commune (4 500 € non viabilisé), le Maire propose une somme de 5 000 € l'are et l'inscription d'une convention de servitude pour l'eau sur ladite parcelle.

Le Conseil autorise M. le Maire à vendre ce terrain de 0,94 are diminué des 14 m² de la zone de visibilité. Les 0.80 are seront vendus au prix de 4 000 €.

Séance du 18/06/2018

■ Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGDP)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €) conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Inter région EST, il est apparu que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des Centres de Gestion de l'Inter région Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG54 présente un intérêt certain.

Le CDG54 propose en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir les formalités obligatoires.

Le CDG68 met à disposition de ses collectivités et EP le modèle de convention de mise à disposition des moyens matériels et du personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne liant le CDG54 et la collectivité affiliée au CDG68

Ladite convention a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Il s'agit de confier au CDG54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend les cinq étapes suivantes :

- Documentation et information
- Questionnaire d'audit et de diagnostic
- Etude d'impact et de mise en conformité des procédures
- Plan d'action
- Bilan annuel

Dans le but de mutualiser les charges engendrées par cette mission, la participation des collectivités adhérentes est exprimée par le taux de cotisation additionnel fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG54 soit 0.057% en 2018. L'assiette retenue correspond à la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressé pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie

Dans le cas où le montant calculé par l'application du taux serait inférieur à 30 €, la somme de 30 € sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition.

La convention proposée court jusqu'au 31 décembre 2021 et est reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec le CDG54,

■ **Examen de devis**

Lors des récents épisodes pluvieux et orageux, certains locaux de la mairie ont été impactés par d'impressionnantes infiltrations occasionnant de nombreux dégâts dont la chute partielle ou totale de certains plafonds suspendus.

L'assurance a mandaté un expert pour l'évaluation des dommages. Parallèlement, un devis a été demandé auprès de l'entreprise SCHOENENBERGER de Colmar qui propose d'intervenir sur la toiture en remplaçant les noues pour un montant de 13 455.60 € TTC.

Un second devis a été présenté pour le compte de l'Ason. Il concerne la réfection d'une partie de la toiture pour un montant de 3 492.16 €.

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent ces deux devis à l'unanimité.

■ **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du Patrimoine propose de subventionner une partie des travaux de réfection de l'Eglise Saint Nicolas. Pour être éligible à cette aide, il convient de demander l'adhésion à cette fondation et d'y verser une subvention annuelle d'un montant d'environ 75 €.

Le Conseil décide de souscrire à cette adhésion.

■ Présentation des rapports d'activités de divers organismes

Monsieur le Maire présente trois rapports d'activités :

- de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin,
- du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill,
- des Ordures Ménagères.

Ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

■ Chasse

La société la *Source au Bois* locataire des lots 1 et 2 sis sur le ban d'OBERENTZEN souhaite que la commune octroie un droit de circulation et de chasse à M Frantz STEIGER-INEICHEN et à M Alain ISNER

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent ces deux candidatures et décident du retrait de MM. NOTTER Valentin, BOEHM André, KIESSELE Laurent, SCHLIENGER Lucien.

■ Divers

Un point sur la Journée Citoyenne clôture le Conseil. Les divers chantiers y sont déclinés et une synthèse des dépenses est présentée et commentée. Le coût global de la journée s'élève à 6 124.52 €. 4 244.82 € sont imputés sur la section d'investissement du budget tandis que 1 853.15 € relèvent de la section de fonctionnement. Rappelons que le budget 2018 a prévu 3 000 € en fonctionnement pour couvrir les dépenses liées à cette opération.

QUELQUES RAPPELS INDISPENSABLES

Nettoyage et entretien des trottoirs et caniveaux

Tous les riverains sont invités à nettoyer (balayer, désherber...) les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété de façon à maintenir un état de propreté satisfaisant. Rappelons aussi que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, des véhicules, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation.

Notons également qu'il est interdit de brûler des déchets.

Aboiement intempestif de chiens

Rappelons une nouvelle fois qu'il appartient au propriétaire d'un animal de prendre les dispositions pour ne pas causer à autrui de trouble anormal de voisinage. Le propriétaire veillera donc à ne pas laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens.

Tondeuses et autres engins bruyants

Un arrêté consultable en mairie a été pris sur ce thème en mai 2016. Il précise que

"l'utilisation de matériel bruyant (tondeuse, tronçonneuse, engins de chantier, outils de bricolage et de jardinage...) se limite aux jours et horaires ci-dessous :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

L'utilisation de matériel bruyant est donc interdite les dimanches et les jours fériés."

Quelques entorses à ce règlement sont régulièrement signalées en mairie.

**En cas de problème, tout signalement doit -être effectué auprès de la Brigade Verte au 03 89 74 84 04
et de la Gendarmerie d'Ensisheim au 03 89 81 01 30.**

Respect de la vie privée

Suite à divers signalements reçus en mairie, précisons que l'usage de drones et autres objets volants est strictement réglementé. La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a publié une courte vidéo consultable sur Youtube rappelant les dix règles de base à respecter lorsqu'on fait usage d'un drone de loisir.

Travaux d'étanchéité suite aux violents coups de vents de janvier

Suite aux forts coups de vents du mois de janvier, l'église a subi des dégâts qui ont nécessité des travaux d'étanchéité et de mise en sécurité du bâtiment s'étalant sur plusieurs jours. En effet, les tuiles arrachées et les morceaux de crépis qui se sont détachés de la face Est du clocher ont endommagé la toiture à divers endroits et rendu dangereux les abords de l'église à proximité du Monument aux Morts. Dans l'attente de la restauration de l'édifice, c'est l'entreprise Travaux d'Accès Difficiles (TAD) de Feldkirch qui a été sollicitée pour remplacer les tuiles abimées et sécuriser la façade en enlevant le crépi rendu instable par les infiltrations successives d'eau en provenance de la corniche qui ceinture le clocher à mi-hauteur.

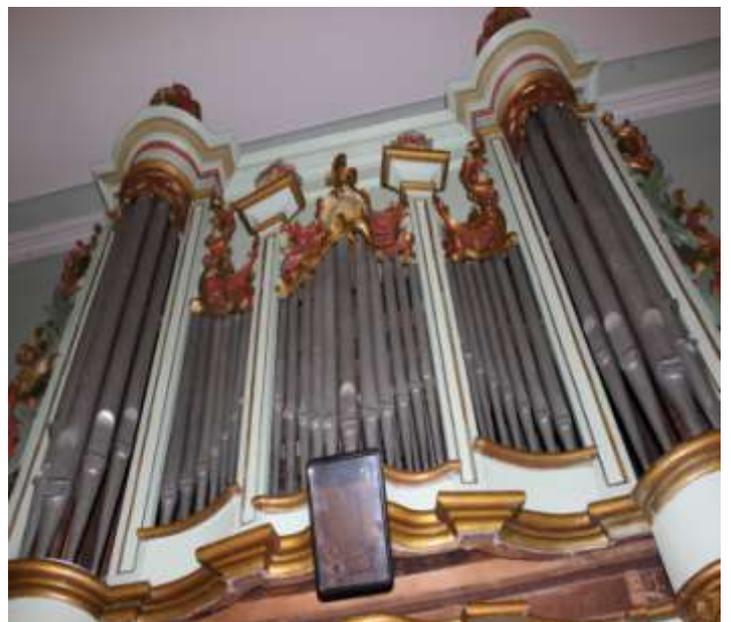
Le montant de l'intervention qui s'est élevé à près de 2 500 € n'a été que partiellement pris en charge par l'assurance.

Pour éviter de telles dépenses à l'avenir, les futurs travaux de restauration devront impérativement prendre en compte :

- le problème récurrent de la chute des tuiles du clocher en cas de vent violent,
- les infiltrations d'eau au niveau de la corniche en pierres de taille, infiltrations qui fragilisent le crépi pour finalement provoquer sa chute. Changer de type de couverture du clocher, habiller la corniche par une tôle, des solutions existent !



Projet de rénovation de l'orgue



Une étude est actuellement menée pour décrire les travaux de restauration et de reconstruction de l'orgue de l'église paroissiale Saint-Nicolas. Un instrument qui a passé les siècles et qui encore aujourd'hui fait partie du patrimoine communal auquel il faut impérativement redonner ses lettres de noblesse. L'orgue d'Oberentzen fait partie des instruments d'Ancien Régime que l'on qualifie de remarquable, puisqu'il est encore dans un état de conservation relativement bon grâce aux nombreuses interventions dont l'instrument a bénéficié depuis près de 250 ans. Ainsi se ne sont pas loin de huit facteurs d'orgues qui ont à un moment ou un autre tenté avec plus ou moins de succès de dépanner, modifier, réparer, moderniser cet instrument afin de lui donner à chaque intervention l'opportunité de tenir la distance. C'est dans un état authentique qu'il trône dans l'église, avec son buffet bien conservé, ses sommiers et sa mécanique et surtout sa tuyauterie d'ancien régime.

La restauration proposée permettra de corriger les défauts et redonner à l'instrument une cohérence architecturale et bien entendu musicale. A noter que l'Alsace était en 1759 déjà bien fournie en orgues de qualité. André Silbermann (1678-1734) avait construit 34 instruments neufs en 31 années d'activité.

Louis Dubois et l'orgue d'Oberentzen.

Ce facteur d'orgues est né le 3 septembre 1726 dans le Jura Suisse. Apprenti puis ouvrier chez Jean-Baptiste Waltrin (1708-1753), il s'est mis à son compte en 1753. Il viendra s'installer à Ammerschwihl puis à Kaysersberg. A son compte, en 1757 il effectue un transfert de l'orgue au couvent des Catherinettes à Colmar, en 1758 à Rouffach la rénovation de l'orgue des Franciscains, de celui de l'église Notre Dame. C'est en 1759 qu'il est contacté pour la construction d'un orgue neuf à Oberentzen. Une facture atteste qu'en 1760 « Herr Dubois eine neue Orgel zu machen », c'est hélas la seule trace restante de cette construction de l'instrument.

Se sont suivies de nombreuses interventions :

- Jacques Besançon (1735-1811) est intervenu pour entretenir l'instrument.
- Christian Langes (1730-1790) pour une réparation du soufflet.
- Joseph Rabiny (1732-1813) qui construisait l'orgue de Niederentzen a aussi travaillé sur l'orgue de Dubois d'Oberentzen.
- les frères Callinet avaient réalisé un devis estimatif daté du 29 mars 1843 pour une restauration de l'orgue qui était composée d'un manuel de 50 notes et 15 au pédalier. Une rénovation qui aura permis d'harmoniser le matériel ancien de Dubois et les ajouts de Callinet.
- en 1892, Anton Berger (1850-1911) remplace le clavier, le pédalier et les tirants des registres,
- en 1917, les tuyaux en étain avaient été peints pour leur donner un aspect de zinc. Ils seront ainsi sauvés de la réquisition par les Allemands.

Au fur et à mesure des siècles, l'orgue de la paroisse a donc vu de nombreuses interventions pour le garder en bon état de marche.

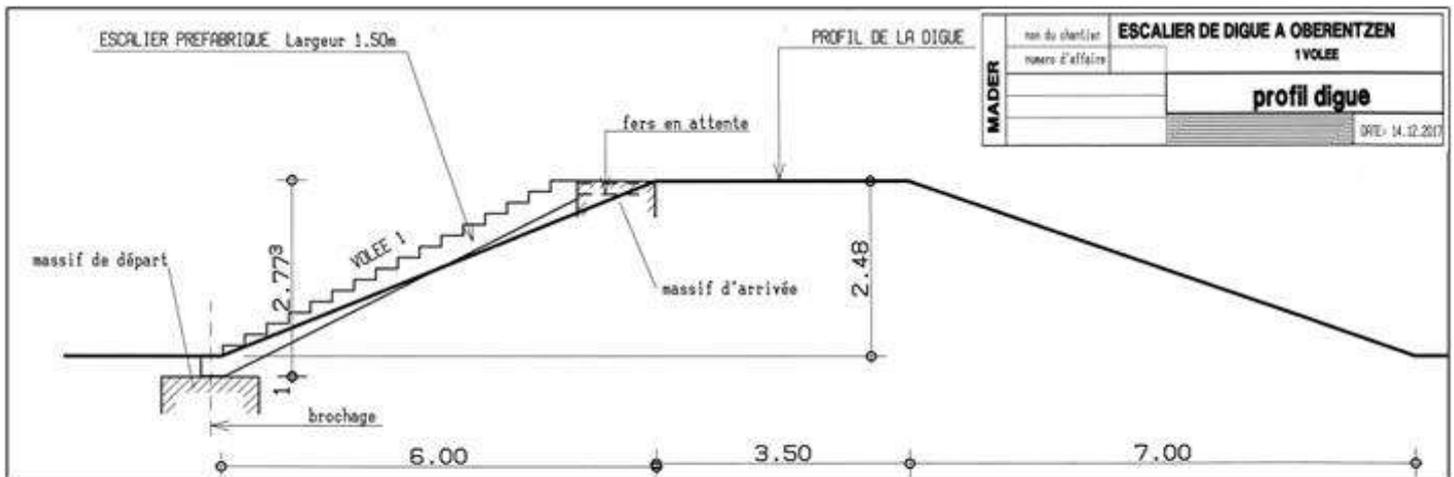
Programme des travaux.

L'idée générale du projet est une restauration de l'orgue de Dubois tout en conservant les éléments historiques ajoutés par Callinet. Les jeux manquants, le clavier et pédalier seront reconstruits en copie dans l'esprit de l'orgue de 1759. L'orgue sera entièrement démonté pour rejoindre l'atelier. Le buffet et toutes les pièces qui le composent seront eux aussi démontés et restaurés entièrement. Les peintures qui recouvrent le buffet réalisées en 1970, engorgent les détails de l'œuvre d'art et de tous les ornements, seront nettoyées et traitées. Le buffet devrait recevoir une couleur bois de chêne passé au vernis copal. La console sera reconstruite, la mécanique des notes et le tirage des jeux entièrement restaurés, ainsi que les sommiers, comme la composition des notes. La tuyauterie ancienne sera restaurée, des tuyauteries nouvelles seront mises en place, le soufflet posé par Callinet sera entièrement restauré. Le diapason sera déterminé en fonction des relevés qui seront effectués sur la tuyauterie transportée en atelier. Ce ne sont pour l'instant que des propositions suite à une expertise.

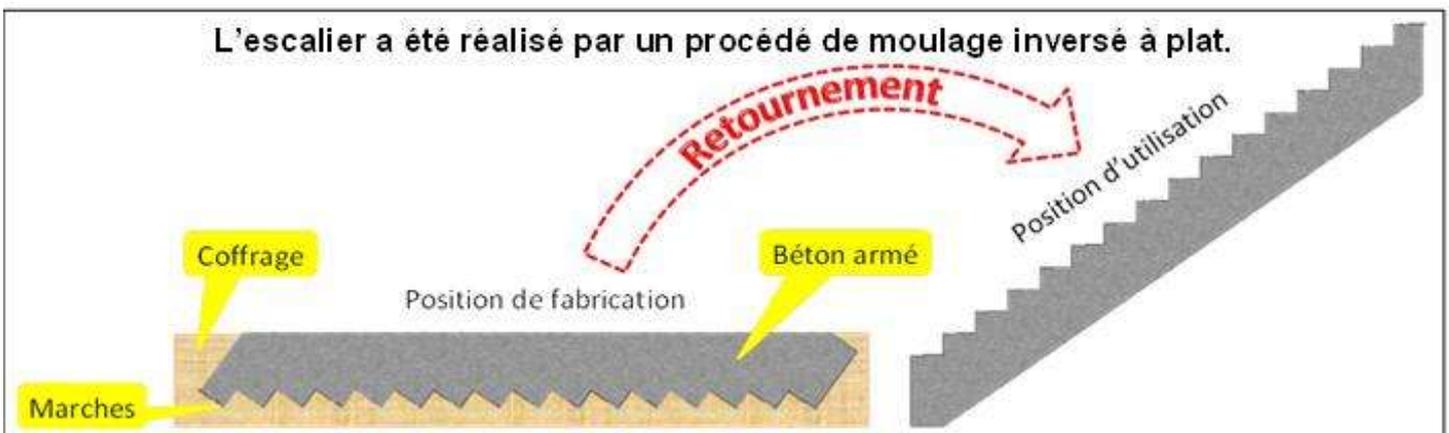
Le dossier de la restauration de l'orgue en est encore à son balbutiement. La commune en partenariat avec le conseil de fabrique de l'église souhaite que ce grand projet soit une réussite. Il sera mené en liaison avec la délégation Alsace de la Fondation du patrimoine.

ACCES A LA BERGE DE L'ILL RUE DE LA DIGUE

La rue de la Digue (et non impasse de la Digue) permet actuellement d'accéder par un petit passage piéton à la piste cyclable. Auparavant ce passage était utilisé par EDF pour alimenter l'ancien transformateur de la rue de l'Ill par une ligne aérienne. Après démolition de ce transformateur haut, un petit transformateur compact a été mis en place. Le circuit aérien venant de la digue était alors inutile et a été démonté pour faire place à une alimentation souterraine provenant de la rue de l'Ill. La commune en a profité pour réaménager le petit passage et permettre ainsi de rejoindre le nouveau chemin de promenade aménagé sur la digue de l'Ill. Cet accès à la digue est le seul entre le pont d'Oberentzen et l'église de Niederentzen. Le passage méritait d'être sécurisé, c'est pourquoi un escalier a été installé par le Syndicat mixte de l'Ill qui est en charge des digues. Préfabriqué dans les ateliers de l'entreprise MADER de Guebwiller, l'escalier béton de 16 marches et 8 tonnes a été mis en place le 7 mars, puis la rambarde le 25 avril 2018.



L'escalier a été réalisé par un procédé de moulage inversé à plat.





Pose, par l'entreprise MADER,
d'un escalier béton le 7 mars
et d'une rambarde le 25 avril 2018.

Photos : *Hubert* **ANTONY**



JOURNEE CITOYENNE

AVANT



APRES



ORATOIRE HUELMMUHLE



MUR DU CIMETIERE



FAÇADE NORD DE LA MAIRIE



**MISE EN PLACE DE
PANNEAUX SUR LE
BAN COMMUNAL**

Guy TAILLARD &
Jean-Gabriel BIELLMANN



BORNES D'INCENDIE



PONÇAGE

NETTOYAGE

PEINTURE



E



C



L

E



REPARATION

NETTOYAGE

PEINTURE



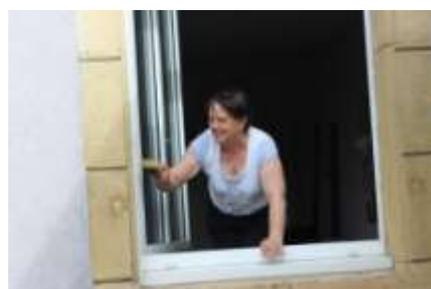
FIXATIONS ET BRANCHEMENTS ELECTRIQUES DES LUMINAIRES DE NOËL



CONFECTION DE DECORATIONS DE NOËL



NETTOYAGE DES FENETRES DE LA MAIRIE



A
V
A
N
T



P
L
A
C
E

D
E

L
A

M
A
I
R
I
E



A
P
R
È
S



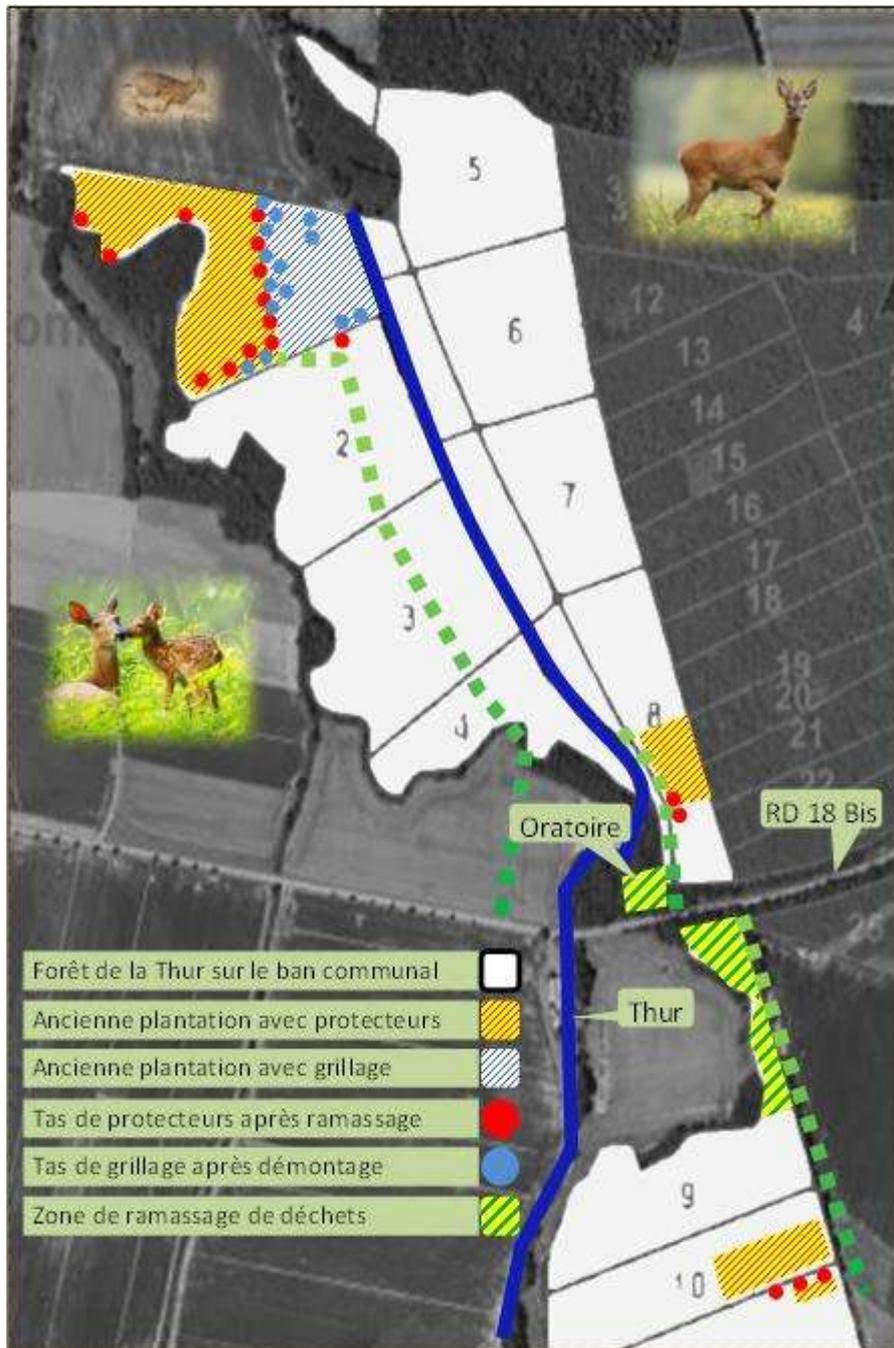
P
E
N
D

A
N
T



JOURNEE CITOYENNE : TOILETTAGE DE LA FORET DE LA THUR

Lors de la journée citoyenne du 02 Juin 2018, une équipe a procédé au ramassage de toutes les anciennes protections de plantation d'arbustes devenues inutiles mais qui après plusieurs décennies polluaient toujours notre belle forêt. Ces protecteurs et grillages étaient utilisées pour protéger les jeunes plants contre les dommages des chevreuils et des petits rongeurs. L'équipe s'est attaquée à un énorme chantier sur plus de 5 hectares avec des milliers de bouts de plastique, des centaines de mètres de grillage, pneus, jantes rouillées et autres déchets.



Le grillage a emprisonné les arbustes et empêche le passage des grands animaux



Les protecteurs jonchent le sol ou affectent le développement des arbres



Après une première phase de démontage et de collecte au courant de l'hiver, tout est prêt pour l'enlèvement

Photos Février - Mars 2018 : Hubert ANTONY

Techniques anciennes de protection des plants mises en œuvre dans cette forêt par l'O.N.F.

Protecteur Individuel en Plastique plein d'une durée de vie allant jusqu'à plusieurs centaines d'années. Le compost humide qui s'accumule entre le tronc et le protecteur fait pourrir l'arbre. Les protecteurs qui se détachent jonchent le sol en le polluant.

Enclos en grillage galvanisé à grosse maille d'une durée de vie de plus de cent ans. Le grillage est englobé dans les arbres qui poussent les rendant impropres à la coupe par tronçonnage et empêche la circulation des animaux.

Techniques modernes de protection pouvant être utilisées actuellement par les techniciens forestiers.

Protecteur Individuel en maille fabriqué à partir de matière organique biodégradable en quelques dizaines d'années, il crée un micro climat favorable à la croissance du jeune plant et aura aussi un rôle de brise vent qui limitera l'évapotranspiration.

Enclos en bois non traité à gros quadrillage et biodégradable en une dizaine d'années.



Les protecteurs plastiques sont d'abord chargés sur une benne agricole en forêt pour être ensuite répartis à l'extérieur dans des remorques afin de les déposer en déchetterie.

Photos : Hubert ANTONY

Le grillage est chargé sur une benne agricole puis livré à un ferrailleur pour être recyclé.



L'équipe « Forêt de la THUR »

Hubert ANTONY - Martin JAEGBY - Rachel BACHMANN – Jean-Pierre FISCHER –
Yoann HEBDING - Pierre BACHMANN

NOS ASSOCIATIONS

A
S
O
N



Une nouvelle tenue pour les footballeurs

L'équipe fanion de l'Association Sportive Ober-Niederentzen a étreigné de nouveaux maillots, shorts et bas avant son match de championnat contre la formation de Raedersheim II. Ces tenues ont été offertes par Joseph Doll de Niederentzen, un supporter toujours présent pour aider le club de son village. Pour cette remise, étaient présents le président du club Pascal Schmitt, l'entraîneur de l'équipe Daniel Rich, les dirigeants Olivier Gonera et Julien Rousselot. Le président a chaleureusement remercié le sponsor pour son geste.

C'est le 8 février que le Président Christian Werthe a présidé l'assemblée générale de l'association de jumelage Niederentzen-Oberentzen-/D'Hanis. Après lecture du rapport moral par le Président, le bilan financier a été présenté par Joseph Burger. Ont ensuite été cooptés Charles Hegy et Marc Lacour pour renforcer le comité composé par ailleurs de Christian Werthe, Françoise Heizmann, Joseph Burger, Marie-Jeanne Finger, Anne-Marie Zumbiehl et Jean-Michel Finger.

A l'occasion de la rédaction d'un ouvrage retraçant 40 ans de jumelage, un hommage appuyé a été rendu aux artisans de ce partenariat avec le Texas à savoir Marie-Jeanne Finger et Lucien Bilger, maire honoraire de Niederentzen.

Le fascicule d'une quarantaine de pages bien documentées et agrémentées de nombreuses photos peut être obtenu auprès de Marie-Jeanne Finger au 03.89.49.45.75 et de Christian Werthe au 06.87.10.57.94 au prix de 15 €.

Un don pour la rénovation de l'orgue

L'association de jumelage a souhaité faire un don pour la rénovation de l'orgue de la paroisse Saint-Nicolas à Oberentzen.

En effet, l'association avait organisé un concert début janvier avec au programme « Not'en Chœur », le groupe vocal venu de Fessenheim et qui avait chanté devant une nombreuse assistance. Une partie de la collecte du concert au profit de l'église a ainsi été remise au conseil de Fabrique pour la rénovation de l'orgue dont une première évaluation des travaux a été faite. A noter encore que le comité de jumelage a réalisé une brochure sur l'immigration des habitants des bords de l'Ill vers le Texas en 1847 et qui relate la difficile installation de ces colons sur des terres du nouveau monde inconnues pour eux.



De gauche à droite : Joseph Burger, trésorier, Christian Werthe, président, Lucien Bilger, maire honoraire, Marie-Jeanne Finger.



Le chèque de 150 € a été remis à Gérard Hebding président du conseil de Fabrique de la paroisse en présence des membres dont Françoise Ernst également présidente de la chorale Sainte-Cécile et de André Reymann. Parmi les présents à l'église, Joseph Burger trésorier de l'association, Marie-Jeanne Finger, Nicole Frantz, le maire René Mathias et Maryse Werthe.

C
O
M
I
T
E
D
E
J
U
M
E
L
A
G
E

Sous la présidence de Jean-Marie Gutleben, l'assemblée générale de l'Union Nationale des Combattants s'est déroulée dans la salle de la mairie de Munwiller le jeudi 08 février 2018. Après la partie statutaire, Eugène Weiss, secrétaire de l'association, qui a tiré sa révérence après 39 ans de service, a été mis à l'honneur.

Dans son discours de clôture, le président a informé l'assemblée, composée des membres issus des villages de Munwiller, Niederentzen et Oberentzen ainsi que des maires et adjoints que la commémoration de l'armistice de 1914/1918 sera célébrée le vendredi 9 novembre à Oberentzen. Cette cérémonie anticipée fixée à 19 heures permettra une participation plus forte des autorités militaires très sollicitées en cette année marquée par les festivités du centenaire.

Souhaitons une forte mobilisation de la population à l'occasion de ce rendez-vous du centenaire !



Eugène Weiss, trésorier sortant (pull vert), entouré de gauche à droite par Jean-Marie Gutleben, Président de l'UNC, Dany Perret, trésorier adjoint, et Gilles Moinaux, Président du sous-groupe UNC de Guebwiller. C'est Dany Perret d'Oberentzen qui a été désigné à l'unanimité pour occuper le poste de trésorier.



Membres et élus ont pris connaissance des activités patriotiques de l'association et des différents rapports présentés par Jérôme Charmond (debout sur la photo de droite), Guy Taillard, vice-président, Antoine Albrecq, secrétaire et Eugène Weiss, trésorier.

Les membres du club des Epis d'or d'Oberentzen sous la houlette de la présidente Nicole Hegy se sont rendus dernièrement au Musée du Cristal à Saint-Louis-les-Bitche dans le cadre de leur excursion annuelle. Ce sont 32 personnes dont des invités extérieurs au club qui ont participé à cette escapade. Par Sélestat, Obernai, Strasbourg, Wingen sur Moder et Saint-Louis-les-Bitche, le groupe est arrivé au Musée du Cristal et sa manufacture pour une visite guidée. Le groupe a ensuite pris la route vers La Petite Pierre pour le déjeuner. L'après-midi, la visite d'un atelier de fabrication artisanale de chocolat de Kourtzerode était au programme. Les visiteurs ont été reçus par l'artisan qui leur a expliqué l'origine des fèves de cacao qu'il utilise et a fait découvrir les différentes variétés de chocolat. Une dégustation a suivi l'exposé.



FETE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique s'est déroulée samedi 16 juin à partir de 19 heures sur la place de l'église. Organisée par la chorale Sainte-Cécile et l'amicale des sapeurs-pompiers d'Oberentzen, elle a drainé un public nombreux venu applaudir plusieurs classes du regroupement pédagogique intercommunal ainsi que le groupe de danse de l'association Alcapole. Elle s'est poursuivie par une soirée dansante avec l'orchestre Starsdancing. Sur place, buvette grillades, pâtisseries permettaient de se restaurer.



DU COTE DES ECOLES DU RPI

	Classe	Effectifs	Enseignant(s)	Ecole
M A T E R N E L L E	Petits/Moyens monolingues	18 + 10 = 28	Patricia ANTONY	Niederentzen
	Petits/Grands monolingues	9 + 18 = 27	Martine BRENDLE	Oberentzen
	Petits/Moyens monolingues	19 + 9 = 28	Karine SCHARFF	Oberhergheim
	Moyens/Grands bilingues	16 + 11 = 27	Régis MULLER (Partie française) / En attente de nomination (Partie allemande)	Oberhergheim
	Grande section bilingue/CP bilingue	18 + 9 = 27	Régis MULLER (Partie française) / Isabelle MIESCH (Partie allemande)	Oberhergheim
	Total 4 classes maternelles + grande section bilingue	128 (dont 45 bilingues)	Moyenne par classe : 27.4 (monolingues et bilingues et classe grande section + CP) Moyenne par classe (monolingue) : 27.6 Moyenne par classe (bilingue) : 27	
E L E M E N T A I R E	CP monolingue	21	Jean GRAFF	Oberentzen
	CP/CE1 bilingue	5 + 23 = 28	Attente (Partie française)/ Frédéric CROCQ (Partie allemande)	Oberhergheim
	CE1 monolingue	20	François KOCHER	Biltzheim
	CE2 monolingue	23	Daniel CASTEIGTS	Niederentzen
	CE2 bilingue	23	Anne-Régine DILLIG (Partie française) Frédéric CROCQ (Partie allemande)	Biltzheim
	CM1 monolingue	26	Florence KREBS (50%) / ??? (50%)	Oberentzen
	CM1/CM2 monolingue	12 + 10 = 22	Rachel BOMBENGER/SALCH	Niederentzen
	CM2 monolingue	27	Nicole GERST	Oberhergheim
	Total 8 classes élémentaires + CP bilingue	199 (dont 60 bilingues)	Moyenne par classe : 23.75 (monolingues et bilingues hors grande section +CP bilingue) Moyenne par classe (monolingue) : 23.16 Moyenne par classe (bilingue) : 25.5	

Effectifs totaux des 13 classes du RPI : 327 élèves (dont 105 bilingues) - (juin 2018)

Les enseignants dont les noms figurent en caractère gras sont également Directeurs d'école.

La rentrée scolaire est fixée au lundi 3 septembre 2018.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN CANICULE

En cas de déclenchement de l'alerte liée à la canicule, il est nécessaire que le secrétariat de mairie dispose de la liste des personnes âgées ou handicapées vivant seules et souhaitant l'intervention d'un responsable communal ou encore d'un service sanitaire ou social.

Ainsi les personnes qui souhaitent figurer sur cette liste sont-elles priées de prendre contact avec la secrétaire de mairie (03 89 49 45 13) en communiquant les renseignements permettant de les joindre :

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Personne de l'entourage familial ou proche à prévenir en cas d'urgence :

Cette liste et ces données resteront confidentielles

RECOMMANDATIONS EN CAS DE CANICULE

→ S'hydrater en augmentant sa consommation de liquides ainsi que des aliments riches en eau (pastèques, melons, yaourts, fruits pressés)

→ Maintenir la température corporelle et réduire l'activité physique :

- Humidifier les parties découvertes du corps plusieurs fois par jour, se doucher les jambes.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.
- Porter des vêtements légers.

→ Maintenir la maison à l'abri de la chaleur.

→ Donner des nouvelles à son entourage.

→ En cas de prise de médicaments, ne pas hésiter à demander conseil à son médecin ou à son pharmacien.

DIVAGATION DES CHIENS



Article 1 – Sur l'ensemble du ban communal, la circulation des chiens, quelle que soit leur race, n'est autorisée qu'à condition que l'animal soit tenu en laisse.

Article 2 – Les animaux trouvés errants sur la voie publique seront conduits à la fourrière qui pourra, s'il n'est pas réclamé par son maître, en disposer conformément aux textes en vigueur.

Ampliation transmise à M. Le Sous-Préfet de Thann, à M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim, à M. Le Directeur de la Brigade Verte.

SERVICE DE LA DECHETTERIE

A partir du 1^{er} octobre 2018, la déchetterie d'Oberhergheim sera fermée pour une durée de 7 mois pour cause de travaux de rénovation et d'agrandissement qui devront permettre d'optimiser le coût d'exploitation et de valoriser un maximum de déchets. En effet, de nouvelles filières, déjà existantes à Ensisheim, y seront développées dont le mobilier, le bois, le plâtre.

Durant toute cette période, il conviendra d'utiliser le site d'Ensisheim dont les horaires seront aménagés pour absorber le surplus de fréquentation tout en maintenant un service de qualité.

Les horaires d'Ensisheim seront les suivants :

ENSISHEIM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Ferné	Ferné	9h / 12h	Ferné	9h / 12h	9h / 12h
Après-midi	14h / 18h	14h / 18h	13h / 18h	14h / 18h	14h / 18h	13h / 18h

AGENDA

- Dimanche **08 juillet à partir de 9 heures** : Grepeltturnier de l'Ason au stade Gérard Martin.
- Jeudi **19 juillet de 17h à 19h** : collecte de sang dans la salle du Temps libre de Niederentzen.
- Dimanche **26 août** : randonnée cycliste organisée par la CCCHR.
- Dimanche **04 novembre** : fermeture de l'étang de pêche.
- Vendredi **9 novembre à 19 heures** : messe commémorative de l'armistice de 1918 suivie d'une cérémonie patriotique au Monument aux Morts.
- Samedi **01 décembre** : tournée des Pères Noël.
- Dimanche **9 décembre** : fête de Noël des Aînés de la commune.

1 925 €

C'est le montant récolté en 2018 en faveur de la lutte contre le cancer.

**BRAVO
et
MERCI**

AVIS DE RECHERCHE



La commune d'**OBERENTZEN**
recherche
son lièvre de Pâques

Pour tout signalement, merci de téléphoner
à la mairie au 03 89 49 45 13

DECORATION SAISONNIERE



Double clin d'œil à la coupe du Monde de Football et à notre couple de cigognes qui a élu domicile sur le toit de la mairie.

INSTALLATION DE RUCHES



Forêt de la Thur
(Lieu-dit Giessaecker)
27 avril 2018

Le Rucher des Mûriers

Laurent FICHTER

Photos : Hubert ANTONY



FETE DES VOISINS



La seconde édition de la fête des voisins des rues de la Krutenau, des Seigneurs et d'une partie de la rue Saint-Nicolas s'est déroulée samedi 26 mai. La fête qui a concerné près d'une quarantaine de personnes qui se sont retrouvées sur le parking situé rue des Seigneurs a été une belle réussite. A l'initiative de Joseph Zumbiehl, François et Laurence Ulmer et Bertrand Boil, cette rencontre a été l'occasion de partager un moment de convivialité en dehors des contraintes du quotidien.

JUBILAIRES



Madame Maria ANTONY

90 ans
3 février 1928



Madame Marie-Louise ARNOLD

90 ans
1^{er} avril 1928



Monsieur Antoine MEYER

85 ans
2 mai 1933

Madame Angèle BEUTLER

85 ans
15 mai 1933



Madame Marie-Claire BASS

80 ans
23 mai 1938



TOUTES NOS FELICITATIONS

ANNIVERSAIRES 2^e SEMESTRE

JUILLET

MEYER	M. Madeleine	01/07/1948	70 ans
GROSS	Eugène	06/07/1928	90 ans
REYMANN	Jean-Michel	07/07/1948	70 ans
BRETZ	M. Jeanne	13/07/1941	77 ans
KELLER	René	13/07/1930	88 ans
BRUCK	Joseph	16/07/1932	86 ans
ULMER	Anna	19/07/1933	85 ans
HEBDING	Gérard	23/07/1941	77 ans

AOUT

ZWICKEL	Rémy	03/08/1947	71 ans
VICTOIRE	M. Claude	07/08/1948	70 ans
GUTLEBEN	Antoinette	14/08/1947	71 ans
HEBDING	A. Marie	28/08/1935	83 ans

SEPTEMBRE

KUHN	Roland	04/09/1942	76 ans
ERNST	M. Josée	05/09/1942	76 ans
REYMANN	François	20/09/1948	70 ans
HEBDING	Bernard	23/09/1942	76 ans
ERNST	Reine May	27/09/1941	77 ans
HEGY	Gérard	28/09/1947	71 ans

TOUS NOS VŒUX

OCTOBRE

WEISS	J. Michel	01/10/1934	84 ans
BRETZ	M. Odile	01/10/1942	76 ans
HEBDING	Geneviève	01/10/1945	73 ans
BAUER	Raymond	02/10/1948	70 ans
PUEL	Georges	04/10/1938	80 ans
ERNST	Hortense	10/10/1926	92 ans
CLAUDEPIERRE	Yvette	10/10/1943	75 ans
GUTLEBEN	Louise	15/10/1918	100 ans
LINDNER	Erwin	22/10/1942	76 ans
KRIL	Daniel	24/10/1944	74 ans
HEBDING	André	26/10/1934	84 ans

EN ÀLLA A GLECKLIKER GEBURTSTÀG

NOVEMBRE

HEBDING	Pierre	06/11/1939	79 ans
JAEGGY	Joseph	11/11/1929	89 ans
REYMANN	Claire	11/11/1945	73 ans
CONSTANTIN	Guy	14/11/1946	72 ans
HEGY	Lucien	18/11/1945	73 ans
BONACIER	Yvette	25/11/1944	74 ans

NOCES D'OR

Yvette et André BONACIER

20 juillet 2018

DECEMBRE

PUEL	Marie Rose	02/12/1940	78 ans
BOUKOURIDA	Priska	09/12/1939	79 ans
JAEGGY	Madeleine	28/12/1941	77 ans
MERIAN	Eugène	28/12/1928	90 ans
CONSTANTIN	Christiane	30/12/1947	71 ans

SECONDE JOURNEE CITOYENNE

02 JUIN 2018



OBERENTZEN INFO N°11 – 2018

■ Journal d'informations communales ■ Tirage : 280 exemplaires ■ Directeur de la publication : René MATHIAS, Maire
■ Rédaction : H. ANTONY - P. ANTONY – H. BAUER - B. BRENDLE – N. HEGY - Ch. WERTHE